

Image not found or type unknown



Caution solidaire - resiliation

Par **domi01**, le **20/07/2009** à **16:24**

Bonjour,rrrnJe me suis porter caution pour un membre de ma famille il y a maintenant 10 ans. Pour ce faire j'ai signe un contrat de caution solidaire. rrrnJe n'ai plus aucun contact ou lien avec la personne pour laquelle je me suis porte caution. recemment j'ai reçu une demande de paiement du proprietaire suite a des defauts de paiement de cette personne.rnJe souhaiterai stopper cet engagement afin de pas avoir a payer de nouveaux arrieres, puis je le faire a tout moment par courrier, est ce recevable sur le plan juridique.rrrnmerci par avance pour votre reponserrrnCordialementrrnrndd.